

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant règlementation du commerce
VENTE AU DEBALLAGE
"Vente sous chapiteau"

N° 465 - Règlementation / 2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et suivants ;

Vu le nouveau Code du Commerce et notamment les articles L 310-1 à L 310-7 ;

Vu la Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du Commerce et de l'artisanat ;

Vu le décret n°96-1097 du 16 septembre 1996 ; pris pour l'application du titre III chapitre 1^{er} de la loi du 96-603 du 5 juillet 1996 et relatif aux ventes en liquidation, ventes au déballage, ventes en soldes ;

Vu les instructions ministérielles du 16 janvier 1997 précisant les conditions d'application du dispositif législatif et réglementaire précité ;

Vu le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du Code Commerce ;

Vu l'arrêté n° 183 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} Adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel, à l'urbanisme, au commerce, à la redynamisation du centre-ville et à l'occupation du domaine public ;

Vu la demande présentée le 18 juin 2026 par Monsieur FEDERICO Eric, Chef de secteur non alimentaire, SAS SOTUNDIS E. LECLERC 36, rue de la Croix Blanche - 71400 Autun ;

Considérant que l'opération commerciale projetée relève des dispositions législatives et réglementaires susvisées lors d'une vente au déballage pour une "Vente sous chapiteau", parking établissement E. Leclerc 36, Rue de la Croix Blanche - 71400 Autun - du 19 octobre 2026 au 31 octobre 2026 ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La société "SAS SOTUNDIS" est autorisée à effectuer une vente au déballage dénommée "Vente sous chapiteau" ;

Article 2 : Les caractéristiques de cette vente sont les suivantes :

- ♦ Dates : Du lundi 19 octobre 2026 au samedi 31 octobre 2026 - Horaires d'ouverture du magasin
- ♦ Lieu : Parking établissement E. Leclerc - 36, Rue de la Croix Blanche - 71400 Autun
- ♦ Surface affectée : 200 m²
- ♦ Marchandises dont la vente est envisagée : Vente de fleurs, végétaux, matériel de Jardin...

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Autun, le 02 juillet 2026
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Cathy NICOLAO-VERDENET

